

Braquage de Nouzonville : pourquoi la réclusion criminelle à perpétuité n'a pas été requise

MIS EN LIGNE LE 24/09/2020 À 08:56 ✎ CORINNE LANGE

Ce mercredi matin, l'avocate générale a demandé des peines allant de six à vingt ans de prison à l'encontre des quatre accusés qui encourent la perpétuité.



C'est sans aucun doute le moment le plus redouté des accusés et de leurs conseils, dans un procès d'assises. Celui des réquisitions de l'avocat général.

Et dans ce dossier, la justice reproche aux quatre accusés des faits de vol à main armée, séquestration, de violence aggravée et de violence avec arme en récidive. Des faits d'une rare gravité pour lesquels ils encourent tous la même peine : la réclusion criminelle à perpétuité. « *Et même si personne n'a été tué ce 28 décembre 2016 à Nouzonville* », a rappelé l'avocate générale dans ses réquisitions.

Mais ce mercredi matin, la représentante du ministère public n'a requis la perpétuité pour aucun des accusés présents dans le box ou sur le banc. « *Pour moi, ils sont tous coupables !* » a-t-elle annoncé en préambule, tout en s'adressant aux jurés. « *Une question très difficile se pose pour nous professionnels sur la peine. Il faut avoir deux choses en tête : la peine doit punir mais elle doit aussi réinsérer. Il faut qu'elle ait un sens* ». Le degré de participation aux faits. La personnalité des accusés. Les preuves. Leurs déclarations. Autant d'éléments qui vont compter pour définir cette peine.

Concernant Bamba Touré, « *J'ai rarement vu quelqu'un passer trois fois devant une cour d'assises (...) Il y a un décalage entre ses actes et ses paroles* ». Elle requiert 20 ans.

Sur Mustapha Abbad, « *on ne sort pas Monsieur Abbad du chapeau dans ce dossier. Il a participé aux violences* ». La peine la plus juste selon elle : huit ans. « *Monsieur Sanches Semedo, il assume oui mais.* ». Ce sera six ans. Et enfin, Hamid El Younossi pour qui elle va requérir une peine de 12 ans de prison et l'interdiction à vie du territoire français. « *Il savait pourquoi il venait à Nouzonville et ce n'était pas pour prendre le thé...* ». Les avocats de la défense ont ensuite pris la parole pour les plaidoiries. Verdict attendu ce jeudi soir.

